

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 avril 2015

Convocation du 02 avril 2015

Le conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 10 avril 2015 à 20 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire. Etaient présents : Mmes VIET GILLES JAILLET GOYARD SALIEGE MM BILLON VERNOT MONNERET SIXDENIER MARILLIER PACAUD
Etait excusé : Melle RICHARD M. PACAUD (pouvoir à M. BILLON)
Mme Florie JAILLET est nommée secrétaire de séance.

En préambule de la réunion, le conseil reçoit Mesdames Lydie BILLON, Catherine FOREST et Emilia NIVAULT afin de faire le point sur le temps méridien.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance de Conseil municipal du 13 mars 2015.

Le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- ✓ **Attribution des terrains des biens de sections des hameaux des Baudots et de la Grange suite au courrier de M. le Sous-Préfet**
- ✓ **Pose d'une plaque « Place des Marcilly de France »**

Le conseil accepte.

Compte de gestion et compte administratif 2014 – budget annexe Cheval Blanc

Le compte de gestion dressé par M. CHAPOTOT, comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2014 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement : 1814.79 €**
- **Déficit d'investissement : 861.95 €**

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 - budget annexe Cheval Blanc

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2015 :

- **Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 861.95 €**
- **Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 952.84 €**

Budget primitif 2015- budget annexe Cheval Blanc

Il est voté à l'unanimité par 12 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 8 482 €**
- **Section d'investissement : 1 362 €**

Compte de gestion et compte administratif 2014 – budget annexe Boulangerie

Le compte de gestion dressé par M. CHAPOTOT, comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2014 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement : 491.57 €**

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 - budget annexe Boulangerie

L'excédent de fonctionnement est affecté de la façon suivante, au budget primitif 2015 :

- **Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : 491.57 €**

Budget primitif 2015 - budget annexe Boulangerie

Il est voté à l'unanimité par 12 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement : 4 371 €**
- **Section d'investissement : 0 €**

Compte de gestion et compte administratif 2014 – budget annexe commerce de proximité

Le compte de gestion dressé par M. CHAPOTOT, comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2014 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement :** 1 802.80 €
- **Déficit d'investissement :** 1 171.75 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 – budget annexe commerce de proximité

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2015 :

- **Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :** 1171.75 €
- **Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté :** 631.05 €

Budget primitif 2015 – budget annexe commerce de proximité

Il est voté à l'unanimité par 12 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** 3 353 €
- **Section d'investissement :** 1 822 €

Compte de gestion et compte administratif 2014 – budget assainissement

Le compte de gestion dressé par M. CHAPOTOT, comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2014 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Déficit de fonctionnement :** 3 482.27€
- **Excédent d'investissement :** 32 467.21 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 – budget assainissement

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2015 :

- **Compte 002 Déficit de fonctionnement reporté :** 3 482.27 €

Redevance assainissement – année 2015

Le conseil municipal décide d'augmenter la part fixe et de maintenir la part au m³ d'eau consommé par 8 voix pour et 4 voix contre :

- **Part fixe : 63 € - Le m³ : 0.80 €**

Budget primitif 2015 – budget assainissement.

Le budget primitif est voté à l'unanimité par 12 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** 35 723 €
- **Section d'investissement :** 54 023 €

Compte de gestion et compte administratif 2014 – budget commune

Le compte de gestion dressé par M. CHAPOTOT, comptable de la commune et le compte administratif de l'année 2014 sont adoptés à l'unanimité par 10 voix pour. Ils font ressortir les résultats suivants :

- **Excédent de fonctionnement :** 88 393.83 €
- **Déficit d'investissement :** 6 188.89 €

Affectation du résultat de fonctionnement 2014 – budget commune

Le résultat de fonctionnement est affecté de la façon suivante au budget primitif 2015 :

- **Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :** 23 837.10 €
- **Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté :** 64 556.73 €

Vote des taxes d'imposition

Le conseil municipal décide d'augmenter le taux des taxes d'imposition de 1.80 % par 10 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention. Elles sont fixées à :

- Taxe d'habitation :** 11.76 %
- Taxe foncière bâtie :** 12.10 %
- Taxe foncière non bâtie :** 45.98 %

Vote du budget primitif 2012 – budget commune

Le budget primitif est voté à l'unanimité par 12 voix pour. Il s'élève à :

- **Section de fonctionnement :** **503 026 €**
- **Section d'investissement :** **171 629 €**

Attribution des terrains des biens de sections des hameaux des Baudots et de la Grange suite au courrier de M. le Sous-Préfet

Trois candidatures ont été reçues en mairie.

A la réunion du conseil municipal du 30 janvier 2015, il a été décidé de se rapprocher de M. Le Sous-Préfet pour avoir une lecture précise de la loi en vigueur, avant de prendre une décision pour l'attribution de ces terrains.

Le 03 avril 2014, la Sous-Préfecture, donne sa réponse.

Il s'avère qu'une seule personne dispose sur le territoire de la section, d'un bâtiment d'exploitation hébergeant des animaux pendant la période hivernale et exploitant des biens agricoles sur ce territoire. Cette personne peut donc être classée au rang 1 de priorité pour la location des terres à vocation agricole de la section de communes. Il s'agit de Monsieur Alain FOREST.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de louer, à compter du 1^{er} mai 2015, les parcelles de terrains appartenant aux biens de section des hameaux des Baudots et de la Grange, à Monsieur Alain FOREST, domicilié à Marcilly les Buxy, Les Baudots, 498

Route de Saint Eusèbe :

E 271	Les grands buissons	17 a 90 ca
E 272	Les grands buissons	44 a 40 ca
E 273	Les grands buissons	16 a 90 ca
E 274	Les grands buissons	18 a 40 ca
E 279	Les grands buissons	5 ha 22 a 60 ca

de fixer le montant de la location à neuf cent cinquante euros (950€) et d'autoriser le Maire à signer le bail de location

Pose d'une plaque « Place des Marcilly de France

La plaque sera posée sur la façade de la salle Félix Menager, face à la place de la rue des commerces.

Le Maire,
Jean-Pierre BILLON